

540 FAISANS 160 PERDREAUX		
	NOMBRE	LIEU
POUR LE DIMANCHE 13 septembre	50 PERDREAUX	
POUR LE DIMANCHE 13 septembre 60 faisans	20	ILE DES DAMES
	20	DARBOUSSET
	20	ROUTE DE BIDON
POUR LE DIMANCHE 27 septembre 80 FAISANS	20	ILE DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE BIDON
POUR LE SAMEDI 16 octobre 80 FAISANS	20	ILE DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE BIDON
POUR LE SAMEDI 6 novembre 80 FAISANS	20	ILE DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI 20 novembre 80 FAISANS	20	ILE DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI 4 décembre 80 FAISANS	20	ILE DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE DE BIDON
POUR LE SAMEDI 18 décembre 80 FAISANS	20	ILES DES DAMES
	30	DARBOUSSET
	30	ROUTE DE BIDON

Indiquer sur le carnet de prélèvement le nombre de perdrix prélevées munies d'une bague le but étant de connaître la réussite des lâchers d'été.

CANARDS : si vous prélevez un canard bagué : nous rapporter la bague avec votre tableau de prélèvement avec date et lieu de prélèvement.

JUILLET 2020 : 50 PERDRIX EN PARCS DE PRE-LACHER	Après la fermeture (janvier 2021) : 50
---	---

REGLEMENT INTERIEUR

Et Arrêté d'ouverture 2020/2021
Téléchargeables sur le site internet.

CARTES JOURNEE

Délivrées par les membres du bureau
à demander avant le jeudi.
Prix : 10 € limitées à 1 jour par semaine
Maximum 3 par invité

CARTES TEMPORAIRES :

délivrées sur demande : courrier ou mail :
accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

avant le jeudi

Cartes Week-end : 50 €
(non cumulables avec carte journalière)
Cartes 3 jours : 60 €
(non cumulables avec carte journalière)
Cartes 9 jours : 150 €
(non cumulables avec carte journalière)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Une Assemblée générale extraordinaire sera organisée en fin d'année afin de valider les nouveaux statuts et mettre en conformité le règlement intérieur et procéder à l'élection du conseil d'administration.

ACCA

BOURG ST ANDEOL



Bulletin d'information n° 26

JUILLET 2020

Saison 2020-2021

ACCA

Chemin de la Chicane Quartier des Horts

B.P. 51

07700 BOURG ST ANDEOL

Mail : accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.accabourgsaintandeol.com



<https://www.facebook.com/acca.bourgsaintandeol>

POUR NOUS JOINDRE :

Tél : 06 45 29 15 93



INFOS LACHERS : Jean-Claude Etienne : 07 81 34 23 97 - Gilbert Chabanis : 04 75 54 71 36 - Ruben Luzon : 06 07 43 65 14 - Pierre Volle : 06 88 57 77 66

Programme Perdrix rouge

Toutes les personnes qui récupèrent une Perdrix non baguée doivent nous retourner une aile.

	Espèces	Jours de chasse
SEPTEMBRE	Lapin Falsan Perdrix Migrateur	Dimanche Jeudi Migrateur sur BSA uniquement ces 2 jours jusqu'au 1 ^{er} dimanche d'octobre
	Perdrix	Jeudi et Dimanche <u>FERMETURE</u> dimanche 1 ^{er} novembre au soir
	Lapin	Mercredi Samedi Jeudi Dimanche
OCTOBRE	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours à partir du 2 octobre
	Lièvre	Les 4 premiers dimanches de novembre soit les 1 ^{er} – 8 – 15 – 22 les 3 jeudis de novembre soit les 5 et 12 et 19 et les 3 premiers samedis de novembre soit : les 7 – 14 et 21. <u>avec bracelet obligatoire</u> FERMETURE le 22 NOVEMBRE AU SOIR
	Lapin	Mercredi Samedi Jeudi Dimanche
NOVEMBRE	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
	Lapin	Mercredi Samedi Jeudi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
DECEMBRE	Lapin	Mercredi Samedi Jeudi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
JANVIER	Lapin	Mercredi Samedi Jeudi Dimanche
	Falsan	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
	Migrateur	Tous les jours
Après le 10 Janvier 2021 suivre l'arrêté préfectoral et l'arrêté ministériel concernant les espèces chassables.		

RETOUR Bracelets lièvres (ou patte avec bracelet et cristallin (flacon disponible sur demande) :

Mardi 8 décembre 2020 à 18 h LOCAL ACCA

Cautions encaissées semaine suivante

RETOUR Carnets prélèvements :

(tableau sur carte chasse + canard + bécasse)

MERCREDI 17 et JEUDI 18 Février 2021

à 18 h local ACCA

cautions encaissées semaine suivante.

LES CHEFS DE BATTUES

E1 : Serge Chamontin – Nicolas Chamontin – Jacques Icéaga

Jours de chasse : Samedi et Dimanche

E2 : Albert Chamontin – Gérard Lacanal – Sébastien Pé senti

Jours de chasse : Jeudi et Dimanche

E3 : Patrick Lacour – Jérôme Dufourt – Daniel Bouschet

Jours de chasse : Samedi et Dimanche

E4 : Romain Andrieux – Michel Latour – Patrick Royer

Jours de chasse : Lundi– Jeudi

E5 : Gérard Brandizi – Guy Fabrègue – Sébastien Aberlenc

Jours de chasse : Mercredi – Vendredi

E6 : Yves Jacques – Claude Moulin – Jean-Thomas Grabowski

Jours de chasse : Jeudi et dimanche

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCA

Patrick Garcia : Président – Commission Grand Gibier :

06 45 29 15 93

Gilbert Chabanis : Trésorier – commission petit gibier – matériel de protection : 04 75 54 71 36

Christine Garcia : Secrétaire – webmaster :

accabourgsaintandeol@wanadoo.fr

Jean-Claude Etienne : Vice-Président – Commission Petit Gibier - aménagements cynégétiques : Tél : 04 75 54 51 97 - 07 81 34 23 97

Serge Chamontin : Trésorier adjoint – Grand Gibier – Travaux :

06 19 99 96 64

Alain Riou : Secrétaire adjoint : 06 82 52 65 37

Maxime Fouassier : Commission Grand Gibier - Sécurité :

06 59 07 15 57

Pierre Volle : Commission Petit Gibier – Lâchés : 06 88 57 77 66

Ruben Luzon : Commissions Petit Gibier – travaux – matériel piégeage :

06 07 43 65 14

ASSEMBLEE GENERALE

Celle ci n'a pu se dérouler normalement en raison des contraintes dues au Covid-19. Le bureau a tenu une AG afin de fixer le prix des cartes et nommer les chefs de battues.

Nouveauté : HORAIRES DE CHASSE :

BECASSE : Interdiction de tout tir : De l'ouverture générale au 30 octobre, une demi-heure après le coucher légal du soleil, Novembre et décembre, avant 8 heures le matin et après 17 heures 15 le soir, janvier avant 8 heures le matin et après 17 heures 30, février avant 8 heures le matin et après 17 heures 45.

MIGRATEURS : Chasse interdite une demi-heure après le coucher légal du soleil pendant la période d'ouverture de toutes les espèces d'oiseaux de passage.

GIBIER SEDENTAIRE : Chasse interdite 1 heure avant et 1 heure après le lever et le coucher légal du soleil pendant la période d'ouverture des espèces de gibier sédentaire.

GIBIER D'EAU : Chasse interdite 2 heures avant le lever légal et 2 heures après le coucher légal du soleil pendant la période d'ouverture des espèces de gibier d'eau.

IMPORTANT :

ViaRhôna : si la circulation des véhicules est autorisée sur ces tronçons-là le tir en direction du tracé n'est pas autorisé à moins de 150 m. La sécurité est de rigueur sur tout tracé. Pour l'instant le statut de cette voie est mal déterminé, il convient d'y appliquer les règles de sécurité identiques à celles des chemins de grande randonnée.

Respecter les autres utilisateurs de la nature.

Pas de pratique de chasse à moins de 150 m des habitations.

N'oubliez pas de ramasser vos douilles.

Pour la chasse en battue respectez les consignes de sécurité et les consignes Covid-19 qui vous seront données par les chefs de battues.